

Travailler moins pour vivre mieux ? Le débat des 35 heures

Niveau B2 (Avancé) · Travail et éducation · Durée : 60 minutes · Texte : 371 mots

OBJECTIFS COMMUNICATIFS

- Comprendre un texte qui présente un débat de société et ses arguments
- Prendre position sur l'organisation du temps de travail

OBJECTIFS LINGUISTIQUES

- La nominalisation (réduire → la réduction)
- Le lexique du travail et de l'emploi

OBJECTIF CULTUREL

- Les lois Aubry et le débat français sur le temps de travail

DESCRIPTEURS CECRL VISÉS

- Lecture B2 : peut lire des articles sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une position.
- Production orale B2 : peut développer un point de vue en soulignant avantages et inconvénients.
- Production écrite B2 : peut synthétiser des informations et des arguments empruntés à des sources diverses.

Déroulé de la séance (60 min)

5 min	Échauffement	Questions; comparer les durées de travail dans les pays de la classe.
12 min	Lecture	Lecture; tableau à deux colonnes : arguments pour / contre.
10 min	Compréhension	Questions en binômes.
3 min	Vocabulaire	Réemploi de trois mots dans une phrase personnelle.
12 min	Grammaire	Repérage, tableau, exercices; prolonger avec des titres de presse authentiques.
15 min	Production orale	Préparation (5 min) puis jeu de rôle et restitution d'un compromis.
3 min	Production écrite	Consigne; rédaction à la maison.

Corrigés

4. Compréhension

1. **b)** Partager le travail pour réduire le chômage.
2. **Faux** – §2 : la durée légale est un seuil de déclenchement des heures supplémentaires, pas un maximum.
3. Défenseurs : créations d'emplois et meilleur équilibre vie professionnelle / vie familiale.
Détracteurs : hausse du coût du travail, désorganisation de certains services (hôpital) et intensification du travail.
4. Elle ne réduit pas forcément la durée de travail : on effectue le même nombre d'heures (ou un peu moins) sur quatre jours au lieu de cinq.
5. **Faux** – §4 : elle reste délicate dans les métiers qui exigent une présence continue (commerce, soins).
6. **b)** Le débat porte en réalité sur la place du travail dans la vie.

5. Grammaire – exercice 1

1. l'embauche
2. l'augmentation
3. l'organisation
4. le partage
5. l'évaluation

5. Grammaire – exercice 2

1. Fort recul du chômage
2. Réforme du temps de travail par le gouvernement
3. Expérimentation de la semaine de quatre jours dans une entreprise lyonnaise
4. Augmentation des heures supplémentaires à l'hôpital

6-7. Productions

Réponses libres. Évaluer avec les critères de la fiche élève : introduis la question et j'annonce mon plan ; présente les arguments des deux camps avec des connecteurs ; utilise au moins trois nominalisations ; Ma conclusion donne un avis nuancé.

Différenciation et prolongements

- B1+ : lire les §1, 2 et 4 ; exercice 1 seulement.
- B2+/C1 : demander une recherche sur la durée effective du travail dans deux pays et une comparaison chiffrée sourcée.

Note culturelle

Les lois Aubry I (loi n° 98-461 du 13 juin 1998) et Aubry II (loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000) ont fixé la durée légale à 35 heures, applicable en 2000 aux entreprises de plus de 20 salariés et en 2002 aux autres. La durée légale avait été abaissée de 40 à 39 heures en 1982. Les chiffres de créations d'emplois attribuées aux 35 heures varient selon les études ; le texte reste volontairement prudent (« selon les évaluations les plus favorables »).

Faits vérifiés et sources

FAIT UTILISÉ DANS LE TEXTE	SOURCE
Lois Aubry de 1998 et 2000 fixant la durée légale du travail à 35 heures par semaine.	Loi n° 98-461 du 13 juin 1998 et loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000 (Légifrance) ; chronologie Vie-publique.fr https://www.vie-publique.fr/eclairage/18478-les-35-heures-chronologie

La durée légale est le seuil de déclenchement des heures supplémentaires ; forfait en jours pour certains cadres.

Service-Public.fr, « Durée légale du travail d'un salarié du privé »

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1911>

Bilans contrastés des 35 heures (emplois créés, coût du travail).

Assemblée nationale, rapport de la commission d'enquête sur l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail (2014)

<https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2436.asp>

Sources consultées en octobre 2026. Le texte élève est une rédaction originale de Le Fil FLE : il ne reprend aucun article de presse.

Rappel du texte élève

Les 35 heures, un quart de siècle de controverses

Symbole d'un « modèle français » pour les uns, contresens économique pour les autres, la réduction du temps de travail n'a jamais cessé de diviser.

§1. Depuis le début des années 2000, la durée légale du travail est fixée à 35 heures par semaine en France. Adoptée à travers deux lois portées par la ministre de l'Emploi Martine Aubry, en 1998 puis en 2000, la réforme poursuivait un objectif principal : partager le travail pour faire reculer un chômage alors très élevé. L'idée était simple en apparence : si chacun travaille un peu moins, les entreprises devront embaucher davantage.

§2. Contrairement à une idée répandue, la durée légale n'est pas une durée maximale. Elle constitue le seuil au-delà duquel les heures sont considérées comme supplémentaires, et doivent donc être mieux payées ou compensées par du repos. Dans les faits, de nombreux salariés à temps plein travaillent plus de 35 heures, et beaucoup de cadres sont rémunérés selon un forfait en jours, sans décompte horaire précis.

§3. Plus de vingt-cinq ans après, le bilan reste discuté. Pour leurs défenseurs, les 35 heures ont permis la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois, selon les évaluations les plus favorables, et ont amélioré l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Pour leurs détracteurs, elles ont alourdi le coût du travail, désorganisé certains services, notamment à l'hôpital, et entraîné une intensification du travail : il faudrait accomplir la même tâche en moins de temps.

§4. Le débat a récemment pris une forme nouvelle. Plutôt que de réduire la durée hebdomadaire, certaines entreprises et administrations expérimentent la semaine de quatre jours : les salariés effectuent le même nombre d'heures, ou un peu moins, sur quatre jours au lieu de cinq. Les premiers retours évoquent une baisse de la fatigue et de l'absentéisme, ainsi qu'une meilleure attractivité pour les employeurs. Néanmoins, l'organisation demeure délicate dans les métiers où une présence continue est indispensable, comme le commerce ou les soins.

§5. Au fond, ces discussions dépassent largement la question des horaires. Elles interrogent la place du travail dans nos existences : faut-il gagner davantage en travaillant plus, ou disposer de plus de temps pour sa famille, ses loisirs ou un engagement associatif ? La réponse varie selon les métiers, les âges et les situations personnelles. C'est sans doute pour cette raison que le sujet, en France, n'est jamais tout à fait clos.